

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2014**

A une séance ordinaire tenue le 21 juillet 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Le greffier	Normand Patrice
-------------	-----------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 402-07-2014  
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé en retirant l'item 4.4 et en ajoutant l'item 14.7 Avis de motion amendement au règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville pour permettre un espace autorisant la présence d'animaux en laisse dans un espace prévu à cet effet dans le parc Georges-Filion.:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2014**
- 4- **Règlements**
  - 4.1- Adoption: Règlement relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles (*règlement 404-2014*)
  - 4.2- Avis de motion : Amendement au règlement de zonage concernant les matériaux de finition extérieure autorisés dans les zones CVG 230, CVG 232 et CVG 234 (Projet de règlement 222-W-07-2014)

- 4.3- Adoption projet de règlement amendent le règlement de zonage concernant les matériaux de finition extérieure autorisés dans les zones CVG 230, CVG 232 et CVG 234 (Projet de règlement 222-W-07-2014)
- 4.4- ~~Avis de motion amendement au règlement de stationnement et de circulation pour interdire le stationnement des deux côtés du Chemin du Lac dans le secteur non construit (projet de règlement SQ-03L-2014)~~
- 4.5- Avis de motion amendement au règlement de stationnement et de circulation pour modifier la limite de vitesse chemin d'Habitat (projet de règlement SQ-03K-2014)

**5- Soumissions**

**6- Administration et Finances**

- 6.1- Autorisation pour la signature de l'entente de construction des infrastructures projet Sommet de la Marquise phase trois (3)
- 6.2- Annulation de soldes résiduares de différents règlements d'emprunts
- 6.3- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

**7- Sécurité publique**

- 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 30 juin 2014

**8- Travaux publics et génie**

- 8.1- Réception provisoire bouclage d'aqueduc rue Achille entre Sainte-Marguerite et Saint-Joseph (3 308,19 \$ incluant les taxes)
- 8.2- Modification à la résolution 354-06-2014 concernant le contrat de déneigement avec le Ministère des Transports du Québec
- 8.3- Autorisation pour le paiement de facture aux ingénieurs remplacement du pont chemin des Skieurs (20 839,22 \$ taxes incluses)

**9- Environnement**

**10- Urbanisme (10.1 à 10.14 : Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 7 juillet 2014)**

- 10.1- 73, avenue de l'Église : Revêtement de toiture, plans 2014-120
- 10.2- 1 000, chemin Avila : « Second Cup » Terrasse, plans 2014-121
- 10.3- 139, rue Principale : « Les petits montagnards inc. » Démolition, plans 2014-122
- 10.4- 158, rue Principale : « Pizza St-Sauveur » Terrasse, plans 2014-123
- 10.5- 12, avenue Lanning : « Motel des Pentes » Revêtement de toiture, plans 2014-124

- 10.6- 75, avenue de la Gare : « Les Galeries des Monts » Bâtiment accessoire, plans 2014-125
- 10.7- 19, avenue de l'Église : « Les Âmes Fleurs » Enseigne communautaire, plans 2014-126
- 10.8- 68, avenue de la Gare : « Banque Royale du Canada » Enseignes communautaires, plans 2014-129
- 10.9- 105 F, avenue Guindon : « Boulangerie La Parisienne » Enseignes à plat, plans 2014-130
- 10.10- 100 F, avenue Guindon : « Crocs » Enseigne communautaire, plans 2014-131
- 10.11- 200, rue Principale : « 9298-6850 Québec inc. » Revêtement extérieur, plans 2014-101
- 10.12- Dérogation mineure accord de principe 276-280, rue Principale : « 140921 Canada inc. » Plans 2014-132
- 10.13- Dérogation mineure 266, chemin du Lac-des-Chats : Plans 2014-133
- 10.14- Dérogation mineure accord de principe 35, avenue Louise : Plans 2014-134
- 10.15- Dérogation mineure 345, rue Principale : « Axe Consortium » Plans 2014-118 (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.16- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 juin 2014
- 11- Vie Communautaire**
  - 11.1- Cadre de référence pour les camps de jour municipaux
- 12- Ressources Humaines**
  - 12.1- Engagement concierge temporaire service de la vie communautaire
- 13- Correspondance**
  - 13.1- Coopérative d'aqueduc O`Grand Ruisseau refus de reconnaissance par la Commission municipale du Québec (pour dépôt)
  - 13.2- Tournoi de golf au profit de la Sclérose en plaques
  - 13.3- Frais d'inscription pour un jeune handicapé dans un camp de jour anglophone
  - 13.4- Contribution de la Ville à l'inscription de personnes participantes aux Jeux du Québec
- 14- Points nouveaux**
  - 14.1- Recommandation de paiement TechLine inc décompte progressif no 1 lignage de rues 2014 (53 456,88 \$ taxes incluses)

- 14.2- Recommandation de paiement Les Entreprises Guy Desjardins inc décompte progressif no 1 pavage 2014 (453 206,86 \$ taxes incluses)
  - 14.3- Engagement préposé temporaire aux installations récréatives
  - 14.4- Engagement secrétaire en remplacement d'un congé de maladie au service de la vie communautaire
  - 14.5- Demande de subvention pour le Centre d'Aide aux Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques des Laurentides
  - 14.6- Demande de subvention pour le Festival du Film International de Saint-Sauveur
  - 14.7 Avis de motion amendement au règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville pour permettre un espace autorisant la présence d'animaux en laisse dans un espace prévu à cet effet dans le parc Georges-Filion.
- 15- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 16- **Levée de l'assemblée**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

### **RÉSOLUTION 403-07-2014** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2014 est approuvé tel que déposé.

### **ADOPTION 404-07-2014** **RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2014** **RELATIF À L'ENLÈVEMENT, AU TRANSPORT** **ET À LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 juin 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 juin 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 404-2014 relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles est adopté.

**AVIS DE MOTION 405-07-2014**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 222-W-07-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE 222-2008**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-W-07-2014 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 concernant les matériaux de finition extérieure autorisés dans les zones CVG 230, CVG 232 et CVG 234. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

**RÉSOLUTION 406-07-2014**  
**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-W-07-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE 222-2008**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-W-07-2014 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 concernant les matériaux de finition extérieure autorisés dans les zones CVG 230, CVG 232 et CVG 234 est adopté.

**AVIS DE MOTION 407-07-2014**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-3K-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CIRCULATION**  
**ET STATIONNEMENT**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-3K-2014 décrétant un amendement au règlement de circulation et stationnement pour modifier la limite de vitesse chemin d'Habitat. Madame la conseillère Rosa Borreggine demande également dispense de lecture.

**RÉSOLUTION 408-07-2014**  
**AUTORISATION DE LA SIGNATURE**  
**D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE**  
**PROJET DE LA MARQUISE PHASE 3**

ATTENDU Le projet de développement du secteur de la Marquise phase 3;

ATTENDU Le règlement 296-2010 et ses amendements de la Ville de Saint-Sauveur établissant les normes de construction des infrastructures et définissant les termes et conditions de la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Saint-Sauveur et le promoteur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le protocole d'entente à intervenir en respect avec les exigences du règlement 296-2010 et ses amendements entre la Ville et le promoteur pour le projet de développement du secteur de la Marquise phase 3.

**RÉSOLUTION 409-07-2014**  
**ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES**  
**DIFFÉRENTS RÉGLEMENTS D'EMPRUNTS**

ATTENDU QUE La Ville de Saint-Sauveur a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Saint-Sauveur informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Saint-Sauveur demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**RÉSOLUTION 410-07-2014**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 10 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 36806 à 37105) pour la période du 12 juin au 10 juillet 2014 au montant de 1 083 696,52 \$ est acceptée.

**COMMENTAIRE 411-07-2014**  
**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS**  
**SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

Les statistiques des interventions par le service des incendies en juin 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 31 interventions durant le mois dont, entre autre, 4 entraides, 3 feux de broussailles, 1 feu de bâtiments, 5 senteurs de fumée apparente, 2 feux d'installation électrique, 1 désincarcération et 5 systèmes d'alarme en opération.

**RÉSOLUTION 412-07-2014**  
**RÉCEPTION PROVISOIRE BOUCLAGE D'AQUEDUC**  
**RUE ACHILLE ENTRE SAINTE-MARGUERITE ET SAINT-JOSEPH**

ATTENDU Les travaux de bouclage d'aqueduc sur la rue Achille entre Sainte-Marguerite et Saint-Joseph;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur adjoint des travaux publics et génie en date du 20 juin 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme David Riddell excavation la réception provisoire pour les travaux de bouclage d'aqueduc sur la rue Achille entre Sainte-Marguerite et Saint-

Joseph au montant de 3 308,19 \$ taxes incluses, les travaux ayant été exécutés en conformité avec le devis d'appel d'offres.

**RÉSOLUTION 413-07-2014**  
**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION CONCERNANT**  
**LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**  
**AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU La résolution 354-06-2014 qui autorisait la signature du renouvellement du contrat d'entretien d'hiver des routes provinciales dans les limites de Saint-Sauveur pour l'année 2014-2015 au montant de 96 800, \$;

ATTENDU La correspondance de la direction des Laurentides-Lanaudière du Ministère des Transports du Québec révisant le montant de la proposition du Ministère;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE La résolution 354-06-2014 soit modifiée en remplaçant le montant de 96 800 \$ par 95 000 \$ en référence au dossier 8807-14-4915 de Transports Québec.

**RÉSOLUTION 414-07-2014**  
**PAIEMENT DE FACTURE INGÉNIEURS**  
**REMPLACEMENT DU PONT**  
**CHEMIN DES SKIEURS**

ATTENDU Le mandat octroyer par la Ville de Saint-Sauveur à la firme d'ingénieurs Équipe Laurence par la résolution 232-04-2013 pour des services professionnels pour l'étude d'évaluation, le plan de gestion du barrage et le remplacement du pont chemin des Skieurs;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 14 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Équipe Laurence la somme de 20 839,22 \$ incluant les taxes à titre de versement pour les travaux de services professionnels pour l'étude d'évaluation, le plan de gestion du barrage et le remplacement du pont chemin des Skieurs.

**RÉSOLUTION 415-07-2014**  
**73, AVENUE DE L'ÉGLISE**  
**REVÊTEMENT DE TOITURE, PLANS 2014-120**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0174 présentée le 6 juin 2014 pour la propriété du 73, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;



ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 juillet 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-120, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 73, avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 416-07-2014**  
**1 000, CHEMIN AVILA : « SECOND CUP »**  
**TERRASSE, PLANS 2014-121**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0484 présentée le 25 février 2014 pour la propriété du 1 000, chemin Avila;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 juillet 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-121, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de terrasse commerciale pour la propriété du 1 000, chemin Avila.

**RÉSOLUTION 417-07-2014**  
**139, RUE PRINCIPALE : « LES PETITS MONTAGNARDS INC. »**  
**DÉMOLITION, PLANS 2014-122**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0099 présentée le 24 mars 2014 pour la propriété du 139, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU que ce bâtiment est inclus au site du patrimoine identifié au plan d'urbanisme de la Ville;

ATTENDU les orientations de préservation et protection du patrimoine, notamment immobilier, énoncées au plan d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU que ce bâtiment n'a subi aucune modification importante affectant son architecture et ses caractéristiques d'origine;

ATTENDU le rapport déposé quant aux coûts de démolition de l'immeuble et l'absence d'informations financières quant à sa restauration;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 juillet 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2014-122, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété du 139, rue Principale, aux motifs suivants :

- L'immeuble est inclus au site du patrimoine de la Ville, identifié au plan d'urbanisme en vigueur;
- L'immeuble n'a subi aucune modification affectant son architecture ou ses caractéristiques d'origine;
- La démonstration des efforts requis pour restaurer la construction plutôt que de la démolir n'a pas été établie

**RÉSOLUTION 418-07-2014**  
**158, RUE PRINCIPALE : « PIZZA ST-SAUVEUR »**  
**TERRASSE, PLANS 2014-123**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0363 présentée le 25 avril 2014 pour la propriété du 158, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 juillet 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-123, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de terrasse commerciale pour la propriété du 158, rue Principale.

**RÉSOLUTION 419-07-2014**  
**12, AVENUE LANNING : « MOTEL DES PENTES »**  
**REVÊTEMENT DE TOITURE, PLANS 2014-124**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0381 présentée le 26 juin 2014 pour la propriété du 12, avenue Lanning;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 juillet 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-124, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 12, avenue Lanning.

**RÉSOLUTION 420-07-2014**  
**75, AVENUE DE LA GARE : « LES GALERIES DES MONTS »**  
**BÂTIMENT ACCESSOIRE, PLANS 2014-125**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0276 présentée le 26 mai 2014 pour la propriété du 75, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 juillet 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-125, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 75, avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 421-07-2014**  
**19, AVENUE DE L'ÉGLISE : « LES ÂMES FLEURS »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-126**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0395 présentée le 1er juillet 2014 pour la propriété du 19, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 juillet 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-126, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 19, avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 422-07-2014**  
**68, AVENUE DE LA GARE : « BANQUE ROYALE DU CANADA »**  
**ENSEIGNES COMMUNAUTAIRES, PLANS 2014-129**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0383 présentée le 18 juin 2014 pour la propriété du 68, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 juillet 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-129, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 68, avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 423-07-2014**  
**100 F, AVENUE GUINDON : « CROCS »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-131**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0250 présentée le 22 mai 2014 pour la propriété du 100 F, avenue Guindon;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 juillet 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-131, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 100 F, avenue Guindon.

**RÉSOLUTION 424-07-2014**  
**200, RUE PRINCIPALE, :**  
**« 9298-6850 QUÉBEC INC. »**

### **REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, PLANS 2014-101**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0229 présentée le 14 mai 2014 pour la propriété du 200, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-101, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 200, rue Principale.

### **RÉSOLUTION 425-07-2014** **DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE** **276-280, RUE PRINCIPALE, PLANS 2014-132**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 112 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la marge latérale droite de 0,05 m au lieu de 1 m pour le bâtiment principal.

### **RÉSOLUTION 426-07-2014** **DÉROGATION MINEURE** **266, CHEMIN DU LAC-DES-CHATS, PLANS 2014-133**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU qu'il est possible de réaliser des travaux d'agrandissement du bâtiment principal de façon conforme à la réglementation sans empiéter dans la bande riveraine;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse une dérogation mineure à l'article 248 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre un agrandissement en bois sur pieux de 2,45 m x 3,74 m à 8,65 m

de la ligne des hautes eaux au lieu de 15 m pour le bâtiment principal.

**RÉSOLUTION 427-07-2014**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**35, AVENUE LOUISE, PLANS 2014-134**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure aux articles 110 et 112 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser les marges avant de 5,81 m et de 5,40 m au lieu de 6 m pour le bâtiment ainsi que la marge latérale gauche de 0,54 m au lieu de 1 m pour la galerie.

**RÉSOLUTION 428-07-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**345 PRINCIPALE :**  
**PLANS 2014-118**

ATTENDU La résolution 375-06-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 18 juin 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation à l'article 224 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre un revêtement extérieur horizontal de type acier pré-peint plutôt que les types prescrits par le code A, pour la propriété du 345, rue Principale.

**COMMENTAIRE 429-07-2014**  
**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois de juin 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 100 permis d'émis pour un total de 3 338 000 \$ soit un total à date pour l'année 2014 de 8 486 000 \$ comparativement à 14 438 000 \$ pour la même période en 2013.

**RÉSOLUTION 430-07-2014**  
**CADRE DE RÉFÉRENCE**  
**CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX**

ATTENDU L'adhésion par la Ville de Saint-Sauveur au cadre de référence pour les camps de jour municipaux, qui a pour objectif l'obtention de l'attestation de conformité;

ATTENDU Qu'une balise spécifie qu'un mandataire doit être attribué pour faire l'application du cadre de référence;

ATTENDU La recommandation faite par la commission de la vie communautaire, lors de la séance régulière du 9 juillet 2014;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice du service de la vie communautaire en date du 14 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Madame Eve Pichette-Dufresne, technicienne en loisirs, soit nommée à titre de mandataire pour l'application du cadre de référence pour les camps de jour municipaux.

**RÉSOLUTION 431-07-2014**  
**ENGAGEMENT CONCIERGE TEMPORAIRE**  
**SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU Qu'il est devenu nécessaire d'ajouter à la liste de rappel du service de la vie communautaire un employé temporaire pour faire du remplacement comme concierge;

ATTENDU La recommandation du comité de sélection formé de Madame Ginette Gilbert directrice du service de la vie communautaire et Monsieur Michel Filion directeur des ressources humaines;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 3 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE Monsieur Gilles Boyer soit engagé comme employé temporaire pour faire du remplacement comme concierge au service de la vie communautaire au taux horaire de 19,09 \$ et ce effectif le 4 juillet 2014.

**COMMENTAIRE 432-07-2014**  
**DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE**  
**COOPÉRATIVE D'AQUEDUC O'GRAND RUISSEAU**

Le conseil prend connaissance de la décision de la Commission Municipale du Québec suite à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières par la Coopérative d'aqueduc O'Grand Ruisseau qui rejette la dite demande de reconnaissance.

**RÉSOLUTION 433-07-2014**  
**TOURNOI DE GOLF DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 15 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf de la Société Canadienne de la Sclérose en Plaques qui se tiendra le 20 août 2014, et ce, à raison de 165 \$ le billet.

**RÉSOLUTION 434-07-2014**  
**FRAIS D'INSCRIPTION POUR UN JEUNE HANDICAPÉ**  
**DANS UN CAMP DE JOUR ANGLOPHONE**

ATTENDU La demande d'aide financière pour défrayer les frais d'inscription pour un jeune handicapé dans un camp de jour anglophone;

ATTENDU La politique de la Ville de Saint-Sauveur de défrayer une partie des frais pour une activité que la Ville ne peut offrir;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 15 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre une somme de 150 \$ à Mme Elena Popa à titre d'aide pour l'inscription de son fils handicapé dans un camp de jour anglophone.

**RÉSOLUTION 435-07-2014**  
**INSCRIPTION DES PERSONNES PARTICIPANTS**  
**AUX JEUX DU QUÉBEC**

ATTENDU Que quatre (4) jeunes de Saint-Sauveur vont prochainement participer aux Jeux du Québec;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 15 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur remette à ces quatre participants les frais d'inscriptions exigés pour participer aux Jeux du Québec à raison de 140 \$ par personne.

**RÉSOLUTION 436-07-2014**  
**RECOMMANDATION DE PAIEMENT TECHLINE INC**  
**LIGNAGE DE RUES 2014**

ATTENDU Les travaux de lignage de rues au printemps 2014 par la firme TechLine inc;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur adjoint des travaux publics et génie en date du 15 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;



QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme TechLine inc le décompte progressif numéro 1 pour les travaux de lignage de rues 2014 au montant de 53 456,88 \$ taxes incluses, les travaux ayant été exécutés en conformité avec le devis d'appel d'offres.

**RÉSOLUTION 437-07-2014**  
**RECOMMANDATION DE PAIEMENT**  
**LES ENTREPRISES GUY DESJARDINS INC**  
**PAVAGE 2014**

ATTENDU Les travaux de pavage de rues 2014 par la firme Les Entreprises Guy Desjardins inc;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur adjoint des travaux publics et génie en date du 15 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Les Entreprises Guy Desjardins inc le décompte progressif numéro 1 pour les travaux de pavage 2014 au montant de 453 206,86 \$ taxes incluses, les travaux ayant été exécutés en conformité avec le devis d'appel d'offres.

**RÉSOLUTION 438-07-2014**  
**ENGAGEMENT PRÉPOSÉ TEMPORAIRE**  
**AUX INSTALLATION RÉCRÉATIVES**

ATTENDU Qu'il est devenu nécessaire de remplacer le préposé temporaire aux installations récréatives;

ATTENDU La recommandation du comité de sélection formé de Madame Ginette Gilbert directrice du service de la vie communautaire et Monsieur Michel Filion directeur des ressources humaines;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 16 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Monsieur Nicolas Tsaï soit engagé comme préposé temporaire aux installations récréatives au taux horaire de 16,89 \$ et ce pour la période du 20 juillet au 13 octobre 2014.

**RÉSOLUTION 439-07-2014**  
**SECRÉTAIRE TEMPORAIRE**  
**SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU L'absence du travail pour maladie de Madame Sylvie-Anne Robitaille, secrétaire au Service de la vie communautaire et qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement compte tenu des activités estivales et des vacances annuelles des employés;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 17 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE Madame Josée Dion soit engagée comme secrétaire au service de la vie communautaire pour la période du 20 juin au 1<sup>er</sup> août 2014 au taux horaire selon la convention collective de 22,40 \$.

**RÉSOLUTION 440-07-2014**  
**AIDE FINANCIÈRE – CENTRE D'AIDE**  
**PERSONNES TRAUMATISÉES CRÂNIENNES ET HANDICAPÉES**  
**PHYSIQUES LAURENTIDES**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 17 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 100 \$ est accordée au « Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides » dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

**RÉSOLUTION 441-07-2014**  
**COMMANDITE FESTIVAL DU FILM INDÉPENDANT**  
**DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU La tenue les 12, 13 et 14 septembre 2014 du Festival du Film international de Saint-Sauveur;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 17 juillet 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur remette au Festival du Film International de Saint-Sauveur la somme de 500 \$ à titre d'appui à l'édition 2014 du festival.

**AVIS DE MOTION 442-07-2014**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 05C-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**SQ-05-2012**

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-05C-2014 décrétant un amendement au règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville pour permettre un espace autorisant la présence d'animaux en laisse dans un espace prévu à cet effet dans le parc Georges-Filion.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le

conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 443-07-2014**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

---

Normand Patrice  
Greffier

---

Jacques Gariépy  
Maire